

## UN HIVER MOUVEMENTÉ VIVE LE PRINTEMPS !

Nous venons de passer des périodes où les conditions météorologiques ont rendu assez difficile la collecte des déchets. Grâce à la compréhension de tous et au professionnalisme des équipes de collecte, les perturbations ont été assumées et les collectes assurées le mieux possible. Merci à tous de votre compréhension !

Avec l'arrivée du printemps, nous pensons tous au rangement. Ayons donc le réflexe déchèterie !

Pour offrir un service de proximité plus performant, Touraine Vallée de l'Indre va se doter d'une nouvelle déchèterie l'année prochaine (voir page 7).

C'est aussi la période des premières tontes, rappelons-nous que les déchets verts doivent être emmenés en déchèterie, le bac noir étant exclusivement réservé aux ordures ménagères.

En avril et en mai de nombreux jours sont fériés : suivez le guide en dernière page pour que vos poubelles soient bien collectées.

## DÉCHETS MÉNAGERS

Où vont les bouteilles et flacons en plastique lorsqu'ils sont recyclés ? Voir page 5



## SOMMAIRE

### P2/3 ASSAINISSEMENT

Modes de gestion  
Service payant

### P4/5 DÉCHETS

Harmonisation de la TEOM  
Les bouteilles plastique

### P6 ASSAINISSEMENT

Nouveau à Villeperdue

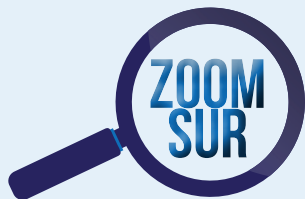
### P7 DÉCHÈTERIE

Une déchèterie à ISOPARC

### P8 ACTUALITÉS

Les acteurs de l'eau  
Les fériés de mai





## L'ODEUR DE CHLORE

Le chlore est utilisé pour éviter le développement de bactéries et ainsi protéger l'eau depuis son lieu de production jusqu'à votre robinet.

Le plan VIGIPIRATE impose une concentration minimale de 0.30 mg/L.

Si vous ressentez une odeur de chlore, remplissez une carafe et mettez-la au réfrigérateur une demie heure avant de la consommer.

## LE CHIFFRE



*C'est la quantité d'eau nécessaire pour fabriquer un jean !!*

*En effet, le cotonnier est très gourmand en eau et les cultures sont donc très irriguées.*

*Et il faut 1 kg de coton pour faire 1 jean.*

10 000L

2



## LES DIFFÉRENTS MODES DE GESTION DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



**LES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF PEUVENT ÊTRE GÉRÉS SELON DEUX GRANDS PRINCIPES.**

### La régie directe

La collectivité gère la production, la distribution et la facturation de l'eau avec son propre personnel. Elle perçoit auprès des abonnés des redevances qui lui permettent de financer le fonctionnement du service et de réaliser les investissements.

### La délégation de service public

- ✓ La collectivité confie la gestion du service public dont elle a la responsabilité à un délégataire dont la rémunération est liée aux résultats de l'exploitation du service.
- ✓ En matière d'eau et d'assainissement collectif, le délégataire reçoit les ouvrages de la collectivité et assure la gestion du service à ses risques et périls et est rémunéré par les redevances perçues directement auprès des usagers du service.
- ✓ La collectivité délégante, pour financer les investissements, demande à son délégataire de percevoir, pour son compte, une "part collectivité" auprès des usagers du service.

Sur le territoire de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, la gestion des services d'eau et d'assainissement collectif des communes d'Esvres sur Indre, Monts, Montbazou-Vigné, Saint Branchs, Sorigny, Truyes a été confiée à VEOLIA, ceux de Sainte Catherine de Fierbois à SOGEA.

# POURQUOI LE SERVICE DE L'EAU EST-IL PAYANT ?



**LA RESSOURCE EN EAU (EAUX DE PLUIE, NAPPES) EST GRATUITE CAR N'APPARTENANT À PERSONNE. CEPENDANT POUR QUE L'EAU ARRIVE AU ROBINET DU CONSOMMATEUR, LA ROUTE EST LONGUE.**



- La rechercher en réalisant des études hydrogéologiques et géophysique ;
- La capter en réalisant un forage à des profondeurs pouvant dépasser les 200 mètres, et équiper ce forage de pompes ;
- Etablir les périmètres de protection du forage et obtenir une arrêté préfectoral autorisant la distribution de l'eau (une année de procédure) ;
- La traiter pour la rendre potable ;
- La stocker dans des réservoirs de grande capacité ;
- L'acheminer via un réseau de distribution chez chaque abonné.

Le prix demandé au consommateur est donc lié à l'ensemble de ces opérations auxquelles s'ajoutent les investissements nécessaires au renouvellement, à l'extension des réseaux et à l'entretien des ouvrages et équipements.

Le prix de l'eau varie donc selon le nombre de forages, les procédés de traitement, la longueur du réseau et le niveau d'équipement, ce qui explique les différences constatées entre les communes.

De même, pour traiter l'eau usée, il faut :

- L'acheminer vers la station d'épuration via un réseau et des postes de relèvement ;
- La traiter dans une station d'épuration ;
- Éliminer les sous-produits que sont les boues, les déchets solides, les sables et les graisses
- Analyser régulièrement la qualité de l'eau traitée avant de la rejeter.

Le prix de l'eau traitée varie donc selon le nombre de postes de relevage, le type et le nombre de station d'épuration, la longueur du réseau et le niveau de rejet imposé par le milieu récepteur, ce qui explique les différences constatées entre les communes.

# LES COMPOSANTES DE LA FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

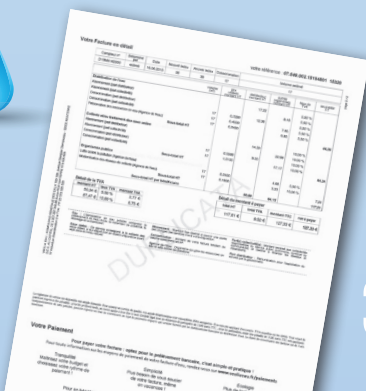
Quel que soit le mode de gestion (régie ou délégation de service public), une facture d'eau est composée :

- d'une part fixe appelée communément abonnement dont le montant ne peut dépasser 30 % d'une facture de 120 m<sup>3</sup>
- d'une part variable en €/m<sup>3</sup>
- de la redevance pollution perçue par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- de la redevance prélèvement perçue par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- de la TVA à 5,5 %

De la même manière une facture d'assainissement collectif est composée :

- d'une part fixe appelée communément abonnement dont le montant ne peut dépasser 30 % d'une facture de 120 m<sup>3</sup>
- d'une part variable en €/m<sup>3</sup>
- de la redevance modernisation des réseaux perçue par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- de la TVA à 10 %

Lorsque le service est exploité en délégation de service public, l'abonnement est scindé en une part revenant au délégataire et une part revenant à la collectivité. Il en va de même pour la part variable.





## QU'EST CE QUE LA TEOM ?

La TEOM est la **TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES**. Cet impôt, qui figure sur la même feuille que la taxe foncière, est calculé sur la valeur locative cadastrale de la propriété est définie par les services fiscaux (confort, surface...).

La communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre vote un taux afin que la TEOM couvre toutes les dépenses liées à la gestion des déchets ménagers.

On pense naturellement à la collecte (le camion qui passe toutes les semaines) mais il y a aussi les coûts de transport, de tri des sacs jaunes, de traitement des ordures ménagères ainsi que les frais de communication, et les frais de fonctionnement des déchèteries.



## LES 2 PRINCIPES D'HARMONISATION



### CRÉER 2 ZONES

donc 2 taux seulement :

- une zone A correspondant au service de base
- une zone B bénéficiant en plus de la collecte en porte à porte des déchets végétaux.



4



### LISSEZ

les évolutions de taux sur plusieurs années.

## LES DIFFÉRENTES TEOM SUR LE TERRITOIRE



**SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE GÉRÉ PAR LE SERVICE COMMUNAUTAIRE DES DÉCHETS MÉNAGERS, UN CONSTAT S'IMPOSAIT DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES : LES TAUX DE TEOM VARIAIENT SENSIBLEMENT D'UNE COMMUNE À L'AUTRE.**

La gestion des déchets ménagers s'effectue selon deux modes :

**1** Un **SERVICE DE BASE** dont bénéficient toutes les communes :



+ collecte, transfert et traitement des **ordures ménagères**



+ collecte, transfert et tri des **papiers et emballages recyclables**



+ **collecte du verre** ménager en apport volontaire,



+ accueil des habitants en **déchèteries**.

**2**

Un service de collecte au porte à porte des **DÉCHETS VÉGÉTAUX** de jardin, dont bénéficient certaines communes.

L'analyse des coûts de ramassage et de traitement de l'ensemble des déchets sur notre territoire a permis d'isoler d'une part le coût de collecte des végétaux en porte à porte (comprenant le transport et le compostage) et d'autre part le coût du service de base (Ordures ménagères + recyclables + verre + déchèteries).

Pour le service de base (sans les déchets végétaux), le taux moyen d'enlèvement des ordures ménagères est de 12,10 % (de la valeur locative cadastrale de votre propriété définie par les services fiscaux).

Dès 2018, certaines communes verront ainsi leur taux augmenter ou baisser pour atteindre progressivement 12,10% en 2021.

Pour les communes qui bénéficient du ramassage des déchets verts (Monts, Montbazou et Veigné), le taux moyen d'enlèvement des ordures ménagères passe à 15,13% en 2021.

*A noter : Des frais de gestion de la fiscalité locale s'ajoutent au montant de la TEOM.*



# LE RECYCLAGE DES FLACONS EN PLASTIQUE

QUE DEVIENT VOTRE SAC JAUNE UNE FOIS COLLECTÉ PAR LE SERVICE DE RAMASSAGE, ET PLUS PARTICULIÈREMENT LES BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE ?

Les camions de l'entreprise COVED, prestataire délégué pour la collecte des sacs jaunes de Touraine Vallée de l'Indre, vident leur chargement (20 m<sup>3</sup>, soit 4 tonnes suivant les tournées) au centre de tri situé à Chanceaux-près-Loches. Des agents de tri séparent le contenu des sacs jaunes en plus de 10 familles.

Pour les bouteilles et flacons en plastiques, ils sont séparés de la façon suivante :

- PEHD-PP (Polyéthylène Haute Densité) : bouteilles de lessive, flacons de shampoing...
- PET (Polyéthylène Téréphtalate) foncé : bouteilles d'eau gazeuse
- PET clair : bouteilles d'eau plate

Chaque type de déchets donne des balles qui sont expédiées aux filières de recyclage.



# QUE DEVIENNENT LES BALLEES RECYCLÉES ?

Le recyclage des bouteilles et flacons plastiques permet de fabriquer de nombreux objets de la vie courante. Pour chacun d'eux, en fonction de leur matière, une nouvelle vie de plastique recyclé commence.

Par exemple, les bouteilles et flacons plastiques transparents (les bouteilles d'eau) deviennent de la fibre textile utilisée pour rembourrer des couettes, des sacs de couchage, et même des peluches. Il faut 6 flacons de liquide vaisselle pour garnir un nounours.

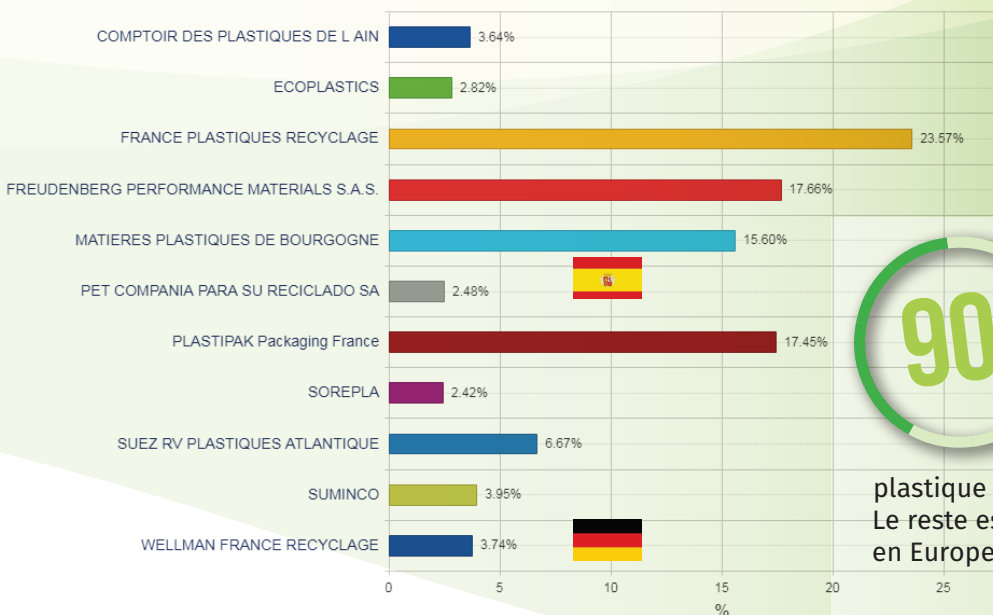
On peut aussi fabriquer des paniers de supermarché, ou encore de nouvelles bouteilles en plastique.

Les bouteilles de lait ou de lessive donnent vie à des arrosoirs, des sièges auto pour enfants, des canalisations (tuyaux) ou encore à des bacs de collecte.

Avec 7 bidons de lessive, on fabrique un siège auto et avec 450, on peut concevoir un banc public.

Source : Valorplast.com

## DESTINATION DES PLASTIQUES COLLECTÉS SUR NOTRE TERRITOIRE



## LE CHIFFRE



C'est le pourcentage de bouteilles en plastique recyclées en France. Le reste est recyclé en Europe.

# UN NOUVEAU PRESTATAIRE POUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE VILLEPERDUE



DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018, VEOLIA ASSURE L'EXPLOITATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE VILLEPERDUE, À SAVOIR, L'ENTRETIEN DU RÉSEAU, DES POSTES DE RELÈVEMENT, DE LA STATION D'ÉPURATION, LA RÉALISATION ET LE CONTRÔLE DES BRANCHEMENTS. LES TARIFS RESTENT INCHANGÉS PAR RAPPORT À 2017.

## CE QUI CHANGE :

Si vous souhaitez raccorder votre maison au réseau d'assainissement collectif, vous devez contacter VEOLIA au 02 47 48 44 56. C'est la seule entreprise habilitée à réaliser les branchements.

Dans le cadre d'une vente immobilière, le diagnostic du branchement d'assainissement est obligatoire. VEOLIA est la seule entreprise habilitée à réaliser les diagnostics.

## CE QUI NE CHANGE PAS :

La facturation est toujours réalisée par la Communauté de communes. En cas de problème et pour tout renseignement vous devez contacter Touraine Vallée de l'Indre au 02 47 34 29 00.



STÉPHANE  
de COLBERT

VICE  
PRÉSIDENT



## EAU ET ASSAINISSEMENT

La gestion à l'échelle communautaire des compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif a permis :

- la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement,
- la réalisation de travaux structurants sur le territoire,
- une simplification administrative,
- la suppression de certains syndicats
- l'harmonisation des tarifs pour la partie collectivité.

Les 8 communes de l'ancienne CCVI et les communes de Sainte Catherine de Fierbois et Villeperdue sont ainsi harmonisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les 12 communes de l'ancienne communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau nous rejoindront au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ce qui constituera, avec l'intégration de l'assainissement des eaux pluviales, un des enjeux majeurs du service communautaire à moyen terme.

Notre objectif est avant tout d'assurer le meilleur service possible auprès de nos abonnés, une amélioration de nos infrastructures et de nos réseaux en fonction de nos moyens.

L'eau est un bien précieux. C'est une ressource à surveiller tant au niveau de la qualité de l'eau prélevée qu'au niveau des rejets effectués.

## FAQ

### EAU EN BOUTEILLE VS EAU DU ROBINET

En France, la consommation d'eau en bouteilles génère la production de 10 kg de plastique par an et par personne, qu'il faut trier et recycler. L'eau minérale se vend en moyenne 0,30 € le litre. Elle est donc 100 à 300 fois plus chère que l'eau du robinet.

RÉDUISONS NOTRE  
CONSOMMATION  
D'EAU POTABLE !



PASCAL  
HOULARD

VICE  
PRÉSIDENT



GESTION  
DES DÉCHETS MÉNAGERS

La gestion des déchets ménagers de notre communauté de communes permet d'apporter à chaque habitant un service de collecte au porte à porte pour les ordures ménagères et le tri sélectif.

Elle permet aussi une collecte en apport volontaire pour le verre dans les conteneurs présents dans les communes.

Le territoire dispose également d'un maillage en déchèteries afin de permettre à chacun d'effectuer la séparation entre déchets recyclables et déchets non valorisables.

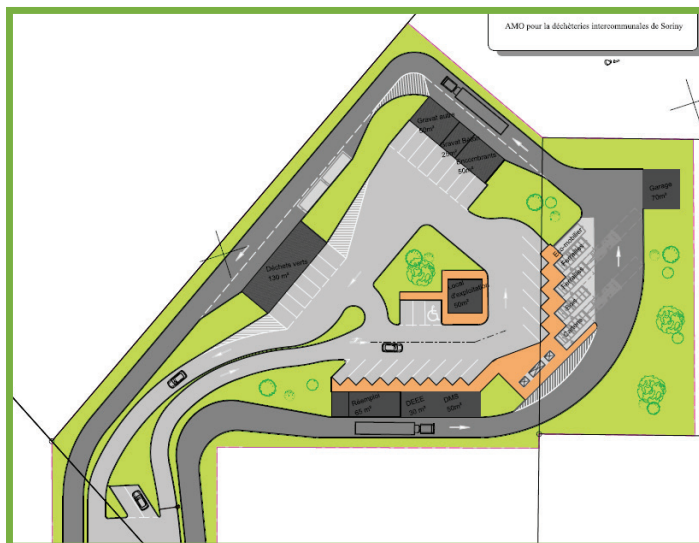
Le tri s'effectue ainsi depuis plus de 15 ans et remporte un franc succès.

Pour faire encore mieux, la communauté de communes lance la construction d'une nouvelle déchèterie sur Sorigny (ouverture en 2019) et participe à la réflexion au niveau interdépartemental afin de construire un centre de tri respectant les nouvelles normes.

RÉDUISONS  
NOS DÉCHETS !



7



## UNE NOUVELLE DÉCHÈTERIE SUR LA ZONE ISOPARC

SUITE À LA FERMETURE DU SITE DE  
LA BILLETTE OÙ SE RENDAIENT LES  
HABITANTS DE MONTS ET D'ARTANNES,  
UNE NOUVELLE DÉCHÈTERIE S'AVÈRE  
NÉCESSAIRE SUR LE TERRITOIRE.



Touraine Vallée de l'Indre a décidé de construire une nouvelle déchèterie à l'ouest d'Isoparc, près des ateliers relais de la communauté de communes, à quelques mètres seulement de l'entrée d'autoroute A10.

Il s'agira d'une déchèterie à plat (pour une meilleure intégration dans le paysage) avec des bennes compactrices, dont l'intérêt principal est d'éviter les vols de ferraille.

Une zone de dépôt d'objets destinés au réemploi est aussi prévue à l'intérieur du bâtiment, ainsi que pour les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) et les déchets dangereux des ménages (DDM).

S'étendant sur près d'un hectare, positionnée au centre de la communauté de communes, cette déchèterie est aussi vouée à désengorger celles d'Esves-sur-Indre et de Saint-Branches.

Le coût des travaux est estimé à 877 00 € hors taxes.

Le dépôt du permis de construire est prévu au printemps 2018 et devrait permettre un début des travaux au dernier trimestre 2018 pour une livraison de la déchèterie fin 2019.

# NUMÉROS UTILES

## EAU ET ASSAINISSEMENT

### EN CAS D'URGENCE

#### POUR LES COMMUNES D'ESVRES, MONTBAZON, MONTS, SAINT BRANCHS, SORIGNY, TRUYES ET VEIGNÉ

VEOLIA EAU : 09 69 32 35 29

#### POUR LA COMMUNE D'ARTANNES

SIVOM de La Vallée du Lys  
Le Bois des Plantes  
37260 ARTANNES SUR INDRE  
02 47 34 14 50  
s.valleedulys@orange.fr

#### POUR LA COMMUNE DE SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS

SOGEA : 02 47 48 27 52

#### POUR LA COMMUNE DE VILLEPERDUE

##### POUR L'EAU

VEOLIA EAU : 09 69 32 35 29

##### POUR L'ASSAINISSEMENT

Touraine Vallée de l'Indre  
02 47 34 29 00

#### LES 12 COMMUNES DU RIDELLOIS

continuent de gérer ces  
compétences comme avant  
la fusion jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier  
2019. Vos contacts habituels  
restent inchangés.

## SPÉCIAL JOURS FÉRIÉS DE MAI

Comme vous le savez, plusieurs jours fériés se succèdent cette année au mois de mai. Le service de collecte s'y adapte pour vous apporter le meilleur service.

**Le principe** habituel du ramassage en cas de jour férié est le suivant : toutes les tournées (bacs noirs et sacs jaunes) sont décalées au lendemain à partir du jour férié.

#### Pour le mardi 1<sup>er</sup> mai et le mardi 8 mai

Les tournées du lundi 30 avril et du lundi 7 mai ne changent pas.

Toutes les autres tournées de la semaine sont décalées au lendemain (les collectes du vendredi seront effectuées le samedi).

Les équipes travailleront exceptionnellement le jeudi de l'Ascension (10 mai) pour assurer ces collectes décalées sans autre perturbation.

#### Lundi de Pentecôte

A partir du lundi 21 mai, toutes les tournées de la semaine sont décalées au lendemain selon le principe habituel.

#### Déchets végétaux

Pour la collecte des déchets végétaux sur les communes de Monts, Montbazon et Veigné, vous pouvez vous reporter au calendrier de collecte sur le site internet de la communauté de communes : [www.tourainevalléedelindre.fr](http://www.tourainevalléedelindre.fr)

#### Les déchèteries sont fermées les jours fériés



Éco-Info N°6 Avril 2017

Trimestriel éco-citoyen de la Vallée de l'Indre

Lisez-moi, relisez-moi et recyclez-moi dans le sac jaune !

Publié par le service déchets ménagers et le service eau et assainissement de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre  
Directeur de la publication : Alain Esnault

Conception / Réalisation : Service communication

Crédits Photos : Eco-emballages - freepik - noun project - Pixabay

Imprimé à 15 000 exemplaires • Gratuit